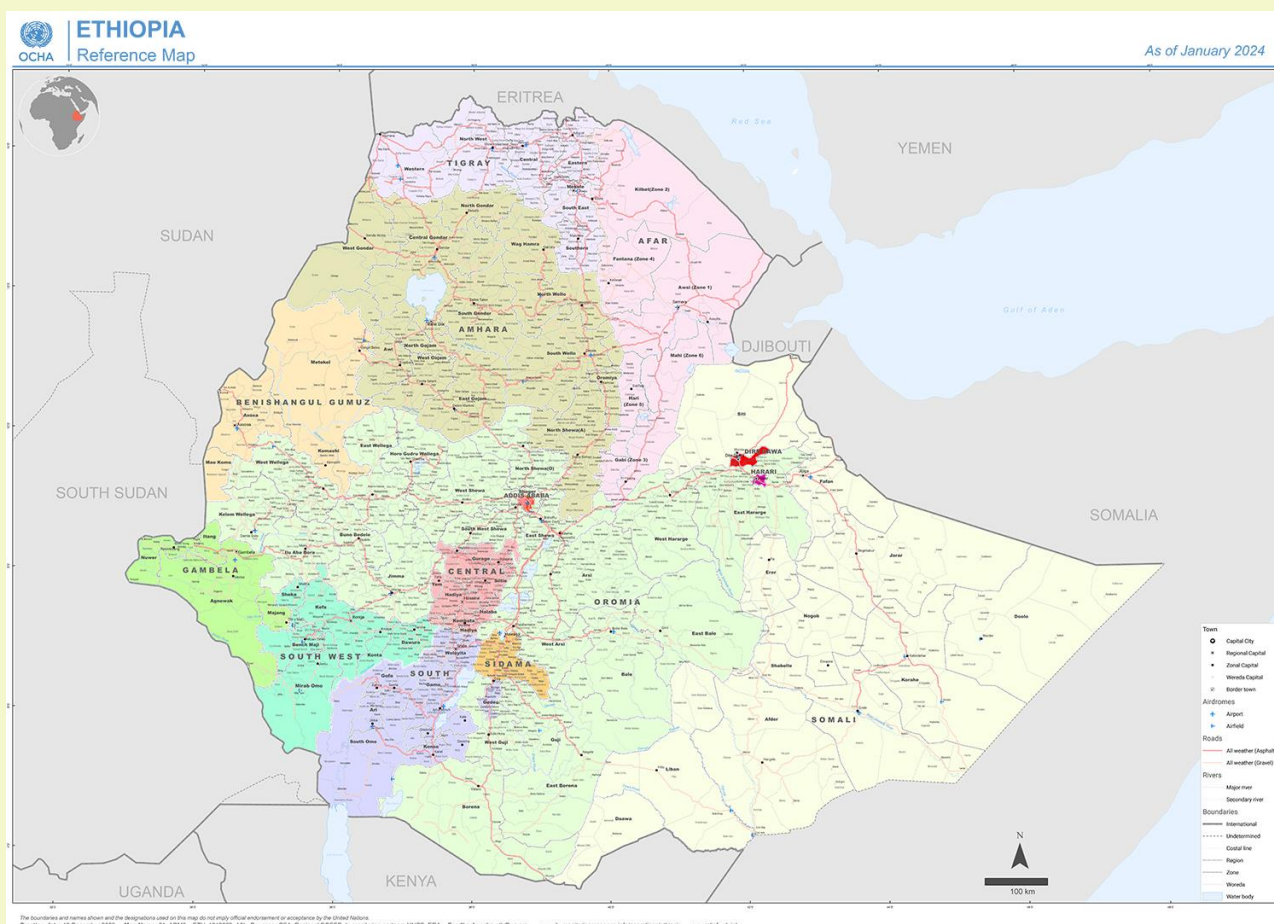


Factsheet: Éthiopie

Mars 2026



Carte: OCHA, janvier 2024

1 FAITS ET CHIFFRES

Population

Entre 132 et 135 millions selon les estimations. 39 % de la population a moins de 15 ans.

Ethnies

L'Éthiopie est un pays très divers sur le plan ethnique, structuré par un fédéralisme à base ethnique. Le gouvernement reconnaît plus de 80 groupes ethniques. Les groupes les plus importants sont les Oromo (35,3 %) et les Amharas (26,2 %), aux côtés notamment des Somalis (6 %), des Tigréen·ne·s (5,9 %), des Sidamas (4,3 %) et d'autres peuples.

Langues

L'amharique est la langue nationale et celle qui est enseignée dans les écoles primaires d'Addis-Abeba et dans la plupart des grandes villes. Depuis 2020, 4 langues régionales ont été élevées au rang de langues de travail du gouvernement fédéral aux côtés de l'amharique : l'oromo (orm) ; le tigrigna (tir) ; le somali (som) et l'afar (aar).

Découpage administratif

L'Éthiopie compte actuellement 12 États régionaux à base principalement ethnolinguistique et 2 villes à charte, Addis-Abeba et Dire Dawa : Afar, Amhara, Benishangul-Gumuz, Gambela, Harar, Oromia, Sidama (juin 2020), Somali, Tigré, Région des Nations, Nationalités et Peuples du Sud (RNNPS), Éthiopie du Sud-Ouest (novembre 2021) et Région des Peuples d'Éthiopie du Sud (août 2023).

Religions

Selon le recensement de 2007, 44 % de la population appartient à l'Église orthodoxe éthiopienne ; 34 % des Éthiopienn·e·s sont musulman·e·s sunnites et 19 % sont protestant·e·s ; les Tigréen·ne·s et les Amharas sont à majorité chrétienne, tandis que les Afars, les Somalis et environ la moitié des Oromos sont musulman·e·s.

Système politique

Fédéralisme ethnique. De 1991 à l'arrivée au pouvoir d'Abiy Ahmed en 2018, l'EPRDF (Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien), dominé par le TPLF (Front de libération du peuple du Tigré), a dirigé le pays. En décembre 2019, l'EPRDF a été dissous et remplacé par le Parti de la prospérité (EPP), qui a regroupé tous les partis de l'EPRDF et ses alliés, sauf le TPLF, l'ODP, l'ADP, le SEPDM, l'ANDP, le SDP, le HNL, le BDP et le GPUDM.

2 PROFILS À RISQUE

- **Les opposant·e·s politiques, les personnes critiques à l'égard du gouvernement, les journalistes et les professionnel·le·s des médias.** Les personnes critiques à l'égard du gouvernement, les professionnel·le·s des médias et les journalistes perçu·e·s comme dissident·e·s, les activistes sur les réseaux sociaux, ainsi que les partisan·e·s et les sympathisant·e·s (y compris les membres de leur famille) du Front de libération de l'Oromo (OLF), des Qeerroo, de l'Oromo Federalist Congress (OFC), des partis nationalistes Amhara (tels que le NAMA et le Baladera), du TPLF ou des mouvements séparatistes. En mai 2021, le gouvernement éthiopien a qualifié le TPLF et l'Armée de libération de l'Oromo (OLA) « d'organisations terroristes ». Depuis, les partisan·e·s de ces partis sont massivement persécuté·e·s. En mars 2023, le TPLF a été retiré de la liste des groupes terroristes.
- **Les femmes.** Dans la région du Tigré (y compris dans la région Amhara), le viol, la torture et l'esclavage sexuel sont utilisés comme arme de guerre contre les femmes et les filles. Les femmes célibataires, en particulier, sont victimes de discrimination ainsi que de violences sexuelles et de violences liées aux genres (mariage forcé, mutilations génitales féminines). Les femmes activistes sont victimes de cyberharcèlement.
- **Les enfants.** Mutilations génitales féminines, mariage forcé. Les jeunes membres des Qeerroo et d'autres mouvements de jeunesse qui ont participé à des manifestations.
- **Les personnes LGBTIQ+.** Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont interdites et passibles de peines de prison pouvant aller jusqu'à 15 ans. La stigmatisation, les tabous et la discrimination sont ancrés dans la société. Les personnes LGBTIQ+ sont confrontées à une vague de harcèlement en ligne et d'agressions physiques. Il n'existe aucune protection contre la discrimination ou les crimes de haine.
- **Les membres de certains groupes ethniques.** Surtout le long des frontières entre les régions. Le contexte et la situation individuelle sont des facteurs déterminants. Les membres de l'ethnie tigréenne ont été persécuté·e·s dans tout le pays pendant la guerre du Tigré. Les organisations de défense des droits humains parlent de nettoyage ethnique.
- **Les personnes réfugiées érythréennes.** Les personnes résidant dans des camps pour personnes réfugié·e·s dans la région du Tigré sont expulsées et attaquées, ou victimes d'arrestations arbitraires, de détentions et de déportations vers l'Érythrée. Arrestations de personnes réfugiées érythréennes à Addis-Abeba en novembre 2024.

3 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Conflits et répression se poursuivent

Le gouvernement du Premier ministre Abiy Ahmed reste confronté à des conflits armés, surtout dans les régions Amhara et Oromia. En Oromia, malgré l'accord conclu le 1er décembre 2024 entre les autorités régionales et une faction de l'OLA, qui a entraîné une baisse partielle des affrontements, les violences et abus contre les civil·e·s se sont poursuivis en 2025 et 2026. En Amhara, les tensions entre le gouvernement et les milices Fano, aggravées après l'accord de cessation des hostilités de novembre 2022, ont débouché sur une insurrection ouverte en 2023, poursuivie en 2024 et 2025. Malgré la fin formelle de l'état d'urgence en juin 2024, les affrontements, les détentions arbitraires massives et d'autres graves violations des droits humains ont continué. Les forces gouvernementales ont notamment été accusées d'exécutions extrajudiciaires, de torture, de violences sexuelles et d'attaques contre des structures de santé. Les milices Fano ont aussi été impliquées dans de graves abus contre des civil·e·s et des biens civils.

Conflit en Oromia

En Oromia, les forces gouvernementales éthiopiennes restent confrontées à l'insurrection armée de l'Armée de libération Oromo (OLA). Malgré l'accord conclu le 1er décembre 2024 avec une faction dissidente du mouvement, les violences se sont poursuivies en 2025 et restent documentées en 2026. Les civil·e·s continuent d'être exposé·e·s à de graves abus, notamment des arrestations arbitraires, des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles, des enlèvements et de l'extorsion, dans un climat d'impunité. Les deux parties au conflit ont été accusées de graves violations contre des civil·e·s.

Tigré : instabilité persistante

Au Tigré, la mise en œuvre de l'accord de Pretoria de 2022 demeure gravement entravée par les rivalités internes au sein du TPLF et par l'absence de règlement des principales questions sécuritaires et territoriales. En 2025, les divisions entre factions tigréennes ont aggravé l'instabilité politique. Début 2026, de nouveaux affrontements ont opposé l'armée fédérale éthiopienne et des forces tigréennes dans le nord-ouest du Tigré, avec usage de drones, d'artillerie et arrestations signalées par l'ONU. Par ailleurs, l'ouest du Tigré reste un contentieux territorial non résolu. Des sources onusiennes et HRW ont continué en 2025 à faire état de la présence de forces érythréennes au Tigré et de graves abus, notamment des violences sexuelles, des enlèvements, des arrestations arbitraires et des pillages. Dans le même temps, les relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée se sont encore détériorées début 2026, Addis-Abeba accusant Asmara d'agression militaire et de soutien à des groupes armés, ce qui alimente les crainces d'une nouvelle escalade régionale.

Déplacements forcés

Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au 31 décembre 2025, l'Éthiopie comptait plus de 1,9 million de personnes déplacées, dont la majorité proviennent des régions du Tigré et Oromia et dans une moindre mesure des régions Amhara et Afar. Depuis mai 2024, des centaines de milliers de personnes ont pu rentrer, surtout au Tigré et dans la région Amhara. Le nombre total de personnes déplacées retournées en Éthiopie se monte à 2,8 millions. Les conflits restent le premier motif des déplacements. Au 28 février 2026, le pays accueillait également près de 1,1 million de personnes réfugiées et personnes requérantes d'asile, principalement originaires du Sud-Soudan, de Somalie et d'Érythrée.

Situation humanitaire

Début 2026, l'Éthiopie continue de faire face à une crise humanitaire complexe alimentée par les conflits, les déplacements massifs, les chocs climatiques récurrents, les flambées épidémiques et une grave crise de financement. En 2025, la planification humanitaire visait environ 10 millions de personnes. En avril 2025, le Programme alimentaire mondial a annoncé la suspension du traitement nutritionnel pour 650 000 femmes et enfants faute de financement, avertissant que 3,6 millions de personnes risquaient de perdre l'accès à l'aide alimentaire et nutritionnelle. L'accès humanitaire reste fortement entravé par l'insécurité, les restrictions d'accès et la baisse des financements internationaux. En Amhara, les violences prolongées continuent de limiter les opérations humanitaires, surtout dans les zones rurales difficiles d'accès. Au Tigré, les conditions de vie des populations déplacées restent très précaires en raison de la réduction de la présence humanitaire, des ruptures d'approvisionnement et du manque de ressources. Plus de 740 000 personnes y étaient encore déplacées fin 2025.

Répression des personnes critiques et restriction de l'espace civique

Le gouvernement continue de réprimer les personnes perçues comme dissidentes et de restreindre l'espace civique. Selon *Reporters sans frontières* (RSF), la plupart des récents progrès dans la liberté de la presse auraient été anéantis, principalement par le conflit dans la région Amhara, ravivant les craintes de représailles parmi les journalistes, dont cinq restent emprisonnés. À l'approche des élections de juin 2026, les observateurs s'inquiètent du rétrécissement de l'espace civique notamment les arrestations arbitraires de défenseurs des droits humains et de journalistes, ainsi que le harcèlement des médias indépendants.

4 PRATIQUE DES AUTORITÉS SUISSES

Taux de protection

Selon les chiffres du SEM, 981 Éthiopien·ne·s ont déposé une demande d'asile en 2025. Le taux d'octroi de l'asile était de 19,8 % tandis que le taux de protection (décisions positives + admissions provisoires) était de 50,5 %. Le taux d'octroi de l'asile ajusté (sans non entrée en matière NEM) était de 29,4 % et le taux de protection ajusté était de 74,9 %. Pour les deux premiers mois de l'année 2026, les chiffres du SEM indiquent que 109 Éthiopien·ne·s ont déposé une demande d'asile. Taux d'asile de 16,7 % et taux de protection de 37,8 %. Taux d'asile et taux de protection ajustés, respectivement de 31,3 % et de 70,8 %.